

STAGE IATROGENESE & DIAGNOSTIC D'URGENCE

Pathologies induites, effet secondaires et réflexes d'urgence en cabinet

Formateurs : Louis Fouché, Patrick Shan, Stephen Jommetti (pompier)

Maladies nosocomiales, erreurs ou abus thérapeutiques, surmédicalisation (notamment des personnes âgées) sont devenues des causes modernes de maladie à part entière, et font couramment partie des pathologies, voire des motifs de consultation, de patients en cabinet.

Dans un autre registre, être praticien de première intention impose certains réflexes face à des signes cliniques d'urgence qui sont les mêmes en ethnomédecine chinoise que dans toute médecine clinique générale.

Pour ces deux raisons, nous avons regroupé en un stage unique ces deux domaines d'approfondissement mettant en relation, pour le meilleur et pour le pire, la médecine chinoise et la médecine occidentale.

BULLETIN D'INSCRIPTION

DATES ET LIEUX de la FORMATION :

- 14 au 16 juin 2023 – 24h - 3 jours
- Le Campus du CEDRE – 51 rue Nationale – 56410 Erdeven
- 9h00 13h00 – 14h30 18h30

M. Mme Mlle

Nom.....Prénom.....

Profession actuelle:.....

Mobile :.....Email :.....

Adresse :.....

MONTANT de la FORMATION :

	Financement personnel	Financement par organisme ou entreprise	
	16€/heure	Prise en charge partielle 19€/heure	Prise en charge intégrale 23€/heure
Frais de dossier	50€	50€	199€
Frais de formation	384€	456€	552€

MODE DE REGLEMENT : Comptant, sans escompte à l'ordre de la Sarl CEDRE

- Toute inscription vaut acceptation, sans réserve, des conditions générales.
- J'autorise la publication, de photos ou vidéo prises lors de la formation, sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'école (en cas de désaccord, barrer la phrase)
- Conformément aux dispositions européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) vous pouvez accéder à vos données personnelles sur simple demande.

Date :

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom, Signature :

Conditions générales d'inscription Stages 2023

1. Candidature :

Candidats hors CEDRE :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Etudiants inscrits à l'année au CEDRE :

Chaque étudiant du CEDRE est admis d'office au stage de son choix.

2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à un stage n'est acquise qu'après la réception du dossier d'inscription complet.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3. Tarif/Financement (cf. bulletin d'inscription) :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- frais de dossier : 50€
- frais de formation : à partir de 360€

En cas d'inscription à 2 stages dans l'année, une remise de 5% est accordée à partir du 2^{ème} stage à l'exception du Clinicat et de la formation continue.

Cette remise est réservée aux étudiants du CEDRE

Financement par organisme/entreprise :

- frais de dossier : 70€
- frais de formation : à partir de 552€

Aucune dispense n'est accordée sur les frais de dossier.

Les frais de formation varient en fonction de la durée du stage.

4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral du stage donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant du stage doit être réglée avant le début de la formation.

Pour 1 stage, deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.
- 2) en 2 fois avec acompte de 250€ et solde 1 mois avant la formation

Pour 2 stages : une 3^{ème} modalité est acceptée :

3) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis le solde 1 mois avant la formation.

5. Présence :

La présence au stage est validée par la signature d'une feuille de présence, par le formateur et par l'étudiant.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE par écrit.

6. Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. Annulation du fait de CEDRE:

En cas d'annulation de la formation initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier et l'acompte restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

9. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, sont susceptibles d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date, Mention « Lu et approuvé », nom, signature :

FICHE D'INFORMATIONS MODULES/STAGES
(sauf pour les étudiants du CEDRE)

Nom/Prénom		
Prérequis : 1) je suis capable de poser un diagnostic différentiel en EMC 2) je suis capable de réaliser un traitement d'acupuncture en EMC 3) je connais les notions de base de la pharmacopée chinoise	OUI	NON
	OUI	NON
	OUI	NON
Je suis étudiant en EMC/ MTC	Nom de l'école suivie :	Niveau d'étude atteint :
Je suis Praticien de santé ou Thérapeute	Domaine de compétence : J'exerce depuis :mois/ ans	J'exerce comme : (cocher) Indépendant(e) Salarié(e) du privé Salarié(e) du public
Autres métiers		
Qu'attendez-vous de cette formation ?		
Situation de handicap (Décrire le type)		
Besoins de compensation liés au handicap (Décrire)		

			<p>3.2- Urgences potentielles</p> <p>3.2.1 - Fièvre (hors Biao Han Zheng)</p> <p>3.2.2 - Œil douloureux</p> <p>3.2.3 - Pouls arythmique et palpitations</p> <p>3.2.4 - Masses dures palpables</p> <p>3.2.5 – Tache ou lésion suspecte sur la peau</p> <p>3.2.6 – Grosse jambe rouge aiguë</p>
12h30	Pause repas		
14h	<p>2.3. La iatrogénèse médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anxiogène = iatrogène - Le surdiagnostic - Le syndrome de Moliers-Hugoss - La hâte et de la maladresse - L'ignorance et le déni <p>2.4. La iatrogénèse thérapeutique et pharmaceutique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La double notion de bénéfico-risque - L'inféodation de la médecine à la pharmacie - Traitements à vie - Traitements expérimentaux - Traitements connus, mais « c'est écrit sur la notice » - <p>3. Conclusion</p>	<p>1.9 - Cas particulier du LÉVOTHYROX® + N.B. sur les médicaments génériques</p> <p>2 - Pathologies de cause iatrogénique les plus souvent rencontrées :</p> <p>Constipation, diarrhée, nausées-vomissements, insomnie, somnolence, fatigue, éruptions cutanées, céphalées, prise de poids...</p> <p>DIAGNOSTIC D'EXCLUSION ET DIAGNOSTICS D'URGENCE</p> <p><u>1 - Définitions du diagnostic d'exclusion et de l'urgence en médecine</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 - Diagnostic d'exclusion ou d'élimination 1.2 - Définition de l'urgence en médecine <p><u>2 - Principaux symptômes d'alarme évoquant une urgence médicale</u></p> <p><i>(Selon la Société Française de Médecine d'Urgence)</i></p>	<p>NOTIONS DE SECOURISME ET D'INTERVENTION D'URGENCE</p> <p>Notions de secourisme et interventions d'urgences</p> <p><u>Message d'alerte :</u></p> <p>Présentation avec des exercices</p> <p><u>Arrêt Cardio-respiratoire avec :</u></p> <p>Introduction</p> <p>Massage cardiaque (adulte, enfant, voire nourrisson) + exercices</p> <p>Sensibilisation à l'insufflation (démonstration)</p> <p>Défibrillateur avec exercices</p> <p>Mise en situation</p>
18h	Fin		

AVERTISSEMENT : le découpage est donné à titre indicatif. Des variations peuvent intervenir en fonction de l'avancée du groupe.